

Signature de conventions collectives à Marieville

MARIEVILLE, le 13 juillet 2012 – La Ville de Marieville et ses employés cols bleus et blancs ont conclu une entente pour le renouvellement de leur contrat de travail. Ces ententes couvrent une période de cinq ans, allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2015. De plus, la Ville a également conclu une première convention collective avec ses brigadières, couvrant la période du 21 juin 2012 au 19 mai 2015.

Tant pour les employés cols bleus, cols blancs que pour les brigadières, les conventions prévoient des augmentations salariales de 2,5 % par année. Pour le Conseil municipal de Marieville, il était essentiel de conclure des ententes qui permettaient de satisfaire à la fois les demandes de ses employés et la capacité de payer de ses citoyens.

-30-

Source : Marie-Ève Hébert
Responsable des communications
Ville de Marieville
450 460-4444, poste 246
me.hebert@ville.marieville.qc.ca